

FICHE CURSUS

Département : Pratiques collectives

Discipline : Orchestre

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de la pratique de l'orchestre au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Barthélemy Jusselme, Bruno Mantovani, Paul Rouger, Laura Steible, Philippe Vaucoret.

Organisation

La pratique de l'orchestre est obligatoire pour les élèves concernés à partir du niveau 1C3 en instrument. Les élèves sont affectés dans les différents orchestres par les professeurs en fonction des effectifs. Les niveaux requis sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les besoins. Les répétitions peuvent être hebdomadaires et/ou sous forme de sessions. Plusieurs restitutions publiques ont lieu dans l'année.

✓ Orchestres à cordes

Orchestre des cadets

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire en violon, alto, violoncelle et contrebasse.

Niveau requis de pratique instrumentale : 1C3 et 1C4.

Durée des répétitions : 1 heure hebdomadaire le jeudi à 17 h.

Orchestre des jeunes

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire en violon, alto, violoncelle et contrebasse.

Niveau requis de pratique instrumentale : 2C1 à 2C4.

Durée des répétitions : 1 h 30 hebdomadaire le jeudi à 18 h 15.

✓ Orchestres à vent

Harmonie junior

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire en flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, et percussions.

Niveau requis de pratique instrumentale : 1C3 à 2C2.

Durée des répétitions : 1 heure hebdomadaire le mercredi à 17 h 15.

Ensemble de cuivres et percussions

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire en cor, trompette, trombone, tuba et percussions.

Niveau requis de pratique instrumentale : 2C1 à 2C3.

Durée des répétitions : 1 heure hebdomadaire le mercredi à 14 h 15.

Harmonie municipale

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire en flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, contrebasse et percussions.

Niveau requis de pratique instrumentale : à partir de 2C3.

Durée des répétitions : 2 heures hebdomadaires le jeudi à 19 h 45.

✓ Orchestre symphonique

Conditions d'accès : ouvert aux élèves du conservatoire, effectifs en fonction des programmes de la saison.

Niveau requis de pratique instrumentale : à partir de 3Cc.

Durée des répétitions : 3 heures le mercredi à 17 h ou regroupées sur une période donnée.

Evaluation

L'année est validée par une attestation de présence et de travail.